



INFOS PRATIQUES :

Si j'ai besoin d'aide pour réaliser ma demande de RSA ou pour prendre rendez-vous, je peux aller dans un espace France Services près de chez moi pour rencontrer un professionnel. Un professionnel peut m'aider dans mes démarches en ligne.



CONSEILLER
NUMÉRIQUE
France
services



Si j'ai un empêchement pour me rendre à mon rendez-vous d'orientation, je contacte le Département au 02 14 29 04 15

J'AI UNE QUESTION ?

Je contacte le Département au **02 14 29 04 15**
rsa50@manche.fr



Mon parcours RSA en 6 étapes



Conception et impression : CDS - © Adobe Stock - Mars 2022 MANCHE DURABLE

ÉTAPE 1**Je demande le RSA sur caf.fr ou msa.fr.**

Je fais ma demande en ligne.

ÉTAPE 2**Je fixe mon rendez-vous d'orientation.**

Quand mon droit est accordé, je reçois un message (SMS) du Département m'invitant à fixer mon rendez-vous d'orientation, dans un lieu à proximité de chez moi (espace France Services, mairie, centre social, médiathèque).

Si dans les 72h, après réception du SMS, je ne prends pas rendez-vous en ligne, le Département me contacte pour fixer un rendez-vous.



- Je reçois une confirmation de mon rendez-vous par SMS ou à défaut, par courrier.

ÉTAPE 3**J'ai mon rendez-vous d'orientation.**

Le rendez-vous d'orientation est obligatoire pour engager mes démarches d'insertion et percevoir le RSA.

Lors de ce rendez-vous, je fais le point avec un professionnel sur ma situation personnelle et professionnelle. Je suis informé de mes droits et de mes devoirs. Le professionnel m'indique par qui et comment je vais être accompagné pendant mon parcours.

Je m'engage à être présent aux rendez-vous d'accompagnement qu'on me propose et à venir aux prochains, ainsi que de fixer des objectifs pour sortir du RSA, en signant un contrat d'orientation.

- Nous fixons ensemble mon 2^e rendez-vous avec mon référent.

ÉTAPE 4**Je rencontre le professionnel qui va m'accompagner.**

Je rencontre mon référent. C'est lui qui va m'accompagner tout au long de mon parcours.

ÉTAPE 5**Je signe un contrat d'engagement réciproque et je m'engage à réaliser des actions.**

Je signe un contrat d'engagement réciproque. Ce contrat me permet de me fixer des objectifs pour atteindre mon but. Je définis avec mon référent des actions à mettre en place pour les atteindre.

- Je m'engage à participer à des actions.

ÉTAPE 6**Je n'ai plus le RSA.**

Mes ressources sont supérieures ou je ne souhaite plus le RSA, mon accompagnement s'arrête.

- Mes objectifs ont été atteints.